

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ES/VG/AB

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 28 OCTOBRE 2025

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	30 octobre 2025
Date Réception	30 octobre 2025

Le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq à dix heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 23 octobre – après une première séance prévue en date du 23 octobre 2025, régulièrement convoqué le 17 octobre, et constatation de l'absence de quorum - s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, JACQUEMIN.
M. JOUANIC, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPET, SOLER, CHIERICO, PERES, BONNOT, BLESIOUS, EL AKKADI
MM. PETIT, GUERIN, PERONA, BOURDIN, CAVIGLIOLI, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JOUANIC

DELIBERATION N° 515 / 25	<u>RESIDENCE AUTONOMIE LA RESPELIDO</u>
Affiché	CONVENTION AVEC SERENITE MAINTENANCE – VR ENSEMBLE POUR LA MISE EN PLACE DE SEANCES VIRTUELLES
du 30 octobre 2025	
Au 30 décembre 2025	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente, expose :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Fréjus, en sa qualité de gestionnaire de la résidence autonomie La Respelido, a, le 10 octobre 2023 et pour une période de cinq ans, conclu avec le Conseil Départemental du Var un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui prévoit, notamment, la mise en place d'activités de prévention de la perte d'autonomie.

Aussi, le CCAS a-t-il contacté l'entreprise individuelle Sérénité Maintenance - VR Ensemble, sise à Flassans-sur-Issole, pour proposer, deux (2) fois par mois, aux résidents des séances collectives d'une (1) heure utilisant des casques multi-sensoriels permettant de stimuler les fonctions cognitives mais visant également à rompre l'isolement et à renforcer le lien social.

Le tarif négocié par le CCAS est de cent-huit euros (108 €) la séance.

La mise en place effective desdites séances, requiert un cadre contractuel définissant la relation entre le CCAS, propriétaire de la résidence autonomie La Respélido, et l'entreprise individuelle Sérénité Maintenance - VR Ensemble.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTE les tarifs proposés ci-dessus,

APPROUVE la convention, ci-annexée, de partenariat entre le CCAS et l'entreprise individuelle Sérénité Maintenance - VR Ensemble,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout document administratif relatif à sa mise en œuvre, et à effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 28 Octobre 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



CONVENTION ***Sérénité Maintenance – VR Ensemble***

Entre les soussignés,
d'une part,

Le CCAS de Fréjus, Le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, pour son établissement La Résidence Autonomie « La Respelido », représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE,

et, d'autre part,

Sérénité Maintenance – VR Ensemble (**SIRET : 521 724 450 00031**) situé au 91 avenue du Général de Gaulle, 83340 FLASSANS-SUR-ISSOLE, représenté par Mr Fabien ARANDA (entreprise individuelle), gérant,

La présente convention définit les engagements réciproques des contractants.

ARTICLE 1 : Objet du contrat

En l'exécution du présent contrat, La Résidence autonomie « LA RESPELIDO » s'engage à mettre à disposition un intervenant pour animer des séances virtuelles.

ARTICLE 2 : Détail des interventions

Mr Fabien ARANDA propose et encadre des séances collectives adaptées pour les seniors. Visant à rompre l'isolement, cette pratique utilisant des casques multi-sensoriels, permet de stimuler les fonctions cognitives. Ces ateliers renforcent aussi le lien social.
La séance dure 1 heure, 2 fois par mois.

La responsable des animations se charge de fixer le calendrier des interventions avec le professionnel.



ARTICLE 3 : Lieu

La Résidence Autonomie met à disposition la grande salle de restauration située au rez-de-chaussée du bâtiment.

ARTICLE 4 : Responsabilité

Les séances sont placées sous la responsabilité exclusive du professionnel qui devra fournir à une attestation d'assurance.

ARTICLE 5 : Conditions financières

La séance sera facturée 108 euros pour une heure, à raison de 2 séances par mois.

L'entreprise transmet les factures mensuellement.

ARTICLE 6 : durée

La présente convention est conclue du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2026. Elle pourra être prorogée par un avenant.

ARTICLE 7 : Suivi de l'atteinte des objectifs

L'intervenant, Mr Fabien ARANDA et la responsable des animations de la Résidence Autonomie se réuniront une fois par mois pour s'assurer du bon déroulement de leur collaboration et de l'avancement des objectifs.

Fait pour valoir ce que de droit,

A Fréjus, le

LE REPRESENTANT VR ENSEMBLE

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**

Fabien ARANDA

Nassima BARKALLAH